

ABIVAX réalise une augmentation de capital de 12 millions d'euros entièrement souscrite par Sofinnova Partners au prix du marché

- **La trésorerie disponible d'Abivax est prolongée jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2020**
- **Sofinnova Partners renforce et diversifie l'actionnariat d'Abivax**
 - **Sofinnova Partners rejoint le Conseil d'administration**
- **Le produit de l'augmentation de capital servira à financer des essais cliniques en phase avancée dans les maladies inflammatoires et dans l'oncologie**

Paris, France, 11 juillet 2019 à 19:30 – ABIVAX SA (la « **Société** » ou « **ABIVAX** ») (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX), société de biotechnologie en phase clinique ciblant le système immunitaire pour développer de nouveaux traitements contre les maladies inflammatoires, les maladies infectieuses ainsi que le cancer, a annoncé aujourd'hui la finalisation d'une augmentation de capital de 1 500 000 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action (l' « **opération** »), qui ont été entièrement souscrites au prix du marché par Sofinnova Crossover, un fonds géré par Sofinnova Partners (**Sofinnova** »).

*« Sofinnova Partners est reconnu internationalement comme un investisseur spécialisé de référence et son investissement, associé au soutien continu de notre actionnaire fondateur, Truffle Capital, vient non seulement valider notre science et notre stratégie, mais permet également de prolonger notre trésorerie disponible jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2020, » a déclaré le **professeur Hartmut J. Ehrlich, M.D., Directeur Général d'Abivax.** « Abivax dispose maintenant de suffisamment de temps et de ressources pour tirer parti au mieux des discussions en cours sur les partenariats concernant ABX464, tout en bénéficiant du financement nécessaire pour atteindre d'importants jalons de création de valeur pour trois essais de Phase 2 avec ABX464 dans la rectocolite hémorragique, la polyarthrite rhumatoïde et la maladie de Crohn, et un essai de Phase 1/2 avec ABX196 dans le cancer du foie. »*

*« Nous sommes ravis de devenir actionnaires d'Abivax. Nous avons suivi les progrès constants d'Abivax et nous sommes parvenus à la conclusion que les actifs et l'équipe d'Abivax ont le potentiel de créer une importante valeur ajoutée pour les patients, les partenaires et les actionnaires d'Abivax, » a déclaré **Kinam Hong, M.D., Partner de Sofinnova Partners.** « Nous sommes particulièrement séduits par les puissantes propriétés anti-inflammatoires et la preuve de concept démontrées à ce jour par ABX46 ainsi que par son potentiel à traiter de multiples maladies pour lesquelles les patients ne sont pas pris en charge de manière adéquate par les thérapies existantes. »*

Philippe Pouletty, M.D., Président du Conseil d'Administration d'Abivax, Directeur Général de Truffle Capital, a commenté : « *Nous sommes ravis de travailler avec Sofinnova, avec lequel nous partageons de nombreuses valeurs, afin de contribuer au succès clinique et à la réussite d'Abivax* ».

Le produit de cette augmentation de capital de 12 millions d'euros permet à la Société de disposer de fonds supplémentaires pour mettre en œuvre sa stratégie, financer son développement et renforcer sa structure financière. Les fonds seront principalement alloués au financement des prochaines étapes du développement clinique de son produit phare ABX464, notamment une étude de Phase 2b dans la rectocolite hémorragique et des études de Phase 2a dans la polyarthrite rhumatoïde et la maladie de Crohn. Les fonds seront également utilisés pour les prochaines étapes du développement clinique d'ABX196 dans le traitement du cancer hépatocellulaire aux États-Unis.

Dans le cadre de l'opération, la Société s'est engagée à ce que Sofinnova, en tant que nouveau partenaire financier majeur d'Abivax, présente un candidat au Conseil d'Administration de la Société en remplacement du Dr. Claude Bertrand qui a démissionné de son poste d'Administrateur.

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Les Actions Nouvelles ont été émises par voie d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie déterminée d'investisseurs en application des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce et en application de la 14^{ième} résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2019. La Société a exploré diverses options de financement en capital avant de conclure l'opération avec Sofinnova qui correspondait le mieux à ses besoins de financement. Les intentions de la Société à l'égard de futurs partenariats potentiels demeurent inchangées.

Le nombre d'actions ordinaires souscrites (les « **Actions Nouvelles** ») et le prix de souscription ont été fixés par le Directeur Général de la Société, conformément à une subdélégation consentie par le Conseil d'Administration de la Société le 9 juillet 2019.

Sofinnova a souscrit 1 500 000 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 €, au prix de 8,00 € par Action Nouvelle, prime d'émission incluse, pour un montant total souscrit de 12 000 000 €, représentant environ 12,7 % du capital social de la Société.

Le paiement et la livraison des Actions Nouvelles devraient intervenir autour du 15 juillet 2019.

Les Actions Nouvelles ont été émises sans décote par rapport au cours de clôture des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris à la date du 9 juillet 2019.

À compter de la date de règlement et de livraison, qui devrait intervenir le 15 juillet 2019, les Actions Nouvelles seront fongibles avec les actions existantes de la Société et donneront droit au dividende en cours. Les Actions Nouvelles seront cotées sur Euronext Paris sous le numéro ISIN FR0012333284 le 15 juillet 2019.

L'émission des Actions Nouvelles aura l'impact suivant sur la répartition du capital social et des droits de vote de la Société :

Actionnaires	Avant l'opération					Après l'opération				
	Nombre d'actions	% capital (non-dilué)	% capital (totalement dilué)	% droits de vote (non-dilués)	% droits de vote (totalement dilués)	Nombre d'actions	% capital (non-dilué)	% capital (totalement dilué)	% droits de vote (non-dilués)	% droits de vote (totalement dilués)
Truffle Capital	5 393 493	52,42%	40,72%	66,23%	55,49%	5 393 493	45,75%	36,58%	60,31%	51,27%
Management et Membres du conseil d'Administration	692 971	6,74%	16,50%	4,58%	12,02%	692 971	5,88%	14,82%	4,17%	11,11%
Kreos	0	0,00%	4,91%	0,00%	3,57%	0	0,00%	4,41%	0,00%	3,29%
Autre (1)	412 436	4,01%	9,26%	4,39%	8,14%	412 436	3,50%	8,32%	3,99%	7,52%
Free float	3 790 039	36,84%	28,61%	24,81%	20,79%	3 790 039	32,15%	25,70%	22,59%	19,21%
Sofinnova	-	-	-	-	-	1 500 000	12,72%	10,17%	8,94%	7,60%
Total	10 288 939	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	11 788 939	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Cette catégorie comprend les anciens membres du conseil d'administration et collaborateurs, les actionnaires historiques, Kepler Cheuvreux et les actions propres.

A titre d'exemple, un actionnaire qui détenait 1 % du capital de la Société avant l'opération détiendra 0,87% du capital de la Société après finalisation de l'opération (ou 0,70% sur une base intégralement diluée.)

À la suite de l'opération, Sofinnova dépassera le seuil de 10 % du capital. Conformément à la réglementation en vigueur, Sofinnova publiera une déclaration sur ses intentions et sur le franchissement de seuil.

Situation financière

La Société confirme qu'à son avis, suite à l'émission des Actions Nouvelles et compte tenu (i) des 10 millions d'euros levés par la Société suite au tirage de la deuxième tranche du financement par Kreos intervenu le 31 mai 2019, et (ii) des autres sources de financement dont dispose la Société, telle que la ligne de financement en fonds propres (equity line) avec Kepler Cheuvreux, la Société aura les ressources financières nécessaires pour couvrir ses besoins en fonds de roulement net sur les 12 prochains mois.

La Société n'a pas l'intention d'utiliser sa ligne de financement en fonds propres (equity line) de Kepler Cheuvreux dans un avenir proche. Depuis le début de cet accord en septembre 2017, sur les 970 000 actions disponibles, Kepler Cheuvreux a cédé 200 000 actions (2,0 % du total actuel des actions d'Abivax) à juin 2019.

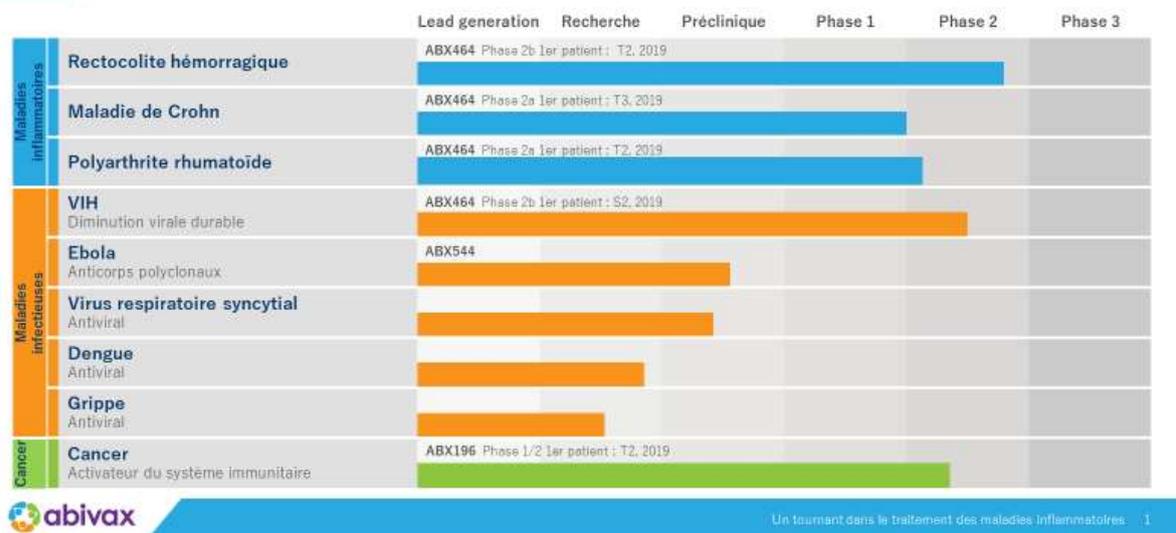
Les principales modalités du financement par Kreos ont été précisées dans le communiqué de presse de la Société en date du 25 juillet 2018. La deuxième tranche du financement par Kreos est composée de 8 millions d'obligations classiques d'une valeur nominale de 1 euro chacune et de 2 millions d'obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Le prix de conversion des obligations convertibles est de 10,70 € correspondant à l'émission potentielle de 186 916 nouvelles actions.

Dans le cadre de la deuxième tranche, ABIVAX a également émis des Bons de Souscription d'Actions au profit de Kreos Capital, lui donnant le droit de souscrire jusqu'à 800 000 € en actions nouvelles d'ABIVAX pour une valeur nominale de 0,01 € et un prix de souscription identique à celui des obligations convertibles de la deuxième tranche.

Le financement par Kreos est un financement par emprunt non subordonné et de premier rang, garanti par des nantissements sur les actifs corporels et incorporels d'ABIVAX, incluant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de la Société sur ses candidats médicaments.

Point sur le portefeuille

Abivax : un portefeuille de produits solide et diversifié



A propos d'ABX464

Il a été démontré qu'ABX464 ciblait le Cap Binding Complex (CBC) constituant ainsi un mécanisme d'action nouveau et innovant pour des médicaments anti-inflammatoires. En se liant à CBC, ABX464 renforce les fonctions biologiques de ce complexe dans la biogénèse de l'ARN cellulaire (y compris

l'épissage). ABX464 améliore l'épissage d'un ARN non codant conduisant à l'expression d'un micro-ARN aux propriétés anti-inflammatoires connues, le miR-124. Le miR-124 régule à la baisse l'expression des cyto et chemokines pro-inflammatoires (TNF- α , IL-6 ou MCP-1) atténuant ainsi l'inflammation. Le taux de miR-124 observé dans les cellules mononucléaires du sang périphérique (PBMCs) et dans les biopsies colorectales des patients atteints de RCH et traités avec ABX464 a été multiplié de 7 à 10 fois.

ABX464 dans la rectocolite hémorragique

Après les résultats prometteurs de l'étude de preuve de concept de Phase 2a pour la rectocolite hémorragique, Abivax lance une étude de Phase 2b randomisée, en double aveugle, contre placebo et ([lien vers ClinicalTrials.gov](https://clinicaltrials.gov)) portant sur 232 patients atteints de RCH. Elle présente quatre bras : trois doses croissantes d'ABX464 administrées par voie orale (25 mg/jour, 50 mg/jour et 100 mg/jour) ainsi qu'un placebo. L'étude, menée sur un maximum de 150 sites répartis dans 17 pays, sera supervisée par un comité de pilotage (constitué par le Prof. Séverine Vermeire, M.D., Ph.D., le Prof. Herbert Tilg, M.D., le Prof. Xavier Hebuterne, Ph.D., et le Prof. William Sandborn, M.D.), et comprendra une phase d'induction de huit semaines suivie d'une étude de maintenance en ouvert avec ABX464. Le critère d'évaluation principal est la réduction du score de Mayo à huit semaines. Les critères d'évaluation secondaires incluront la rémission clinique, l'amélioration endoscopique ainsi que le biomarqueur fécal calprotectine. L'ensemble des autorisations réglementaires et éthiques a déjà été accordé dans plusieurs pays européens et au Canada. L'inclusion du premier patient est prévue fin juillet / début août 2019. Les premiers résultats sont attendus fin 2020.

ABX464 dans la polyarthrite rhumatoïde

Abivax lance également une étude de preuve de concept de Phase 2a visant à évaluer l'innocuité, la tolérance et l'efficacité préalable de deux doses orales d'ABX464 administrées quotidiennement en association avec le méthotrexate (MTX), chez des patients atteints de polyarthrite rhumatoïde (PR) active modérée à sévère et présentant une réponse inadéquate au MTX et/ou à un ou plusieurs Facteurs de Nécrose Tumorale alpha (TNF α). Cette étude multicentrique, randomisée, en double aveugle, et contrôlée contre placebo, sera menée chez 60 patients atteints de polyarthrite rhumatoïde active modérée à sévère. Les patients seront randomisés pour recevoir, au cours de la phase de traitement de 12 semaines, 50 mg d'ABX464, 100 mg d'ABX464 ou encore un placebo. Le critère d'évaluation principal de l'étude sera l'innocuité et la tolérance. Les critères d'évaluation secondaires regrouperont des indicateurs d'efficacité et notamment le changement des composants individuels de l'American College of Rheumatology (ACR) par rapport aux valeurs initiales, la proportion de patients obtenant une réponse ACR20, ainsi que les variations des scores d'activité de la maladie (DAS) par rapport à des valeurs de départ et ce, dans 28 articulations. Pour plus de détails, cliquez [ici](#). L'inclusion du premier patient est prévue fin juillet / début août 2019 et les premiers résultats sont attendus au cours de l'été 2020.

ABX464 dans la maladie de Crohn

Abivax prépare également une étude clinique internationale de phase 2a pour ABX464 chez 30 patients atteints de la maladie de Crohn ([lien vers ClinicalTrials.gov](https://clinicaltrials.gov)). Les premiers patients de cette étude devraient être recrutés vers la fin de l'année 2019.

ABX464 dans d'autres maladies inflammatoires

L'aire thérapeutique des maladies inflammatoires est concernée par des besoins médicaux hautement

insatisfaits et représente une opportunité de marché substantielle. On estime à près d'un million le nombre de patients atteints de rectocolite hémorragique aux États-Unis, à 650 000 en Europe et à plus de 2,7 millions dans le monde. Les ventes pharmaceutiques dans cette maladie représentent en 2017 une opportunité de marché de 5,5 milliards de dollars. Les Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin (MICI) qui comprennent notamment la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique, atteignent des ventes de produits pharmaceutiques annuelles de l'ordre de 15 milliards de dollars¹. Le potentiel de marché pour l'ensemble des indications inflammatoires (y compris les maladies neuro-inflammatoires) est aujourd'hui estimé à plus de 70 milliards de dollars, un marché et une population de patients qui, selon la Société, pourraient bénéficier d'ABX464. Par conséquent, Abivax mène actuellement des études précliniques de preuve de concept pour la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, le psoriasis, NASH et l'hypertension artérielle pulmonaire.

ABX464 dans le VIH

Les résultats des études ABX464-004 et ABX464-005, qui montrent qu'ABX464 réduit les réservoirs du VIH dans le sang ainsi que dans le tissu rectal, en font un candidat thérapeutique prometteur pour une étude de phase 2b. Toutefois, compte tenu de la complexité des processus réglementaires américains et européens de mise au point d'un traitement contre le VIH, ainsi que des opportunités d'Abivax dans le domaine des maladies inflammatoires, la Société a décidé de mener les prochaines étapes du développement d'ABX464 pour le VIH par le biais d'études cliniques à l'initiative des investigateurs et financées par des tiers et/ou par des fonds publics. La première étude de ce type devrait être lancée d'ici fin 2019.

ABX196 dans le cancer du foie

La FDA a récemment accepté une demande d'IND (Investigational New Drug) pour ABX196, qui a démontré une efficacité puissante dans les modèles animaux CHC. ABX196 est un glycolipide synthétique, agoniste des lymphocytes T Natural Killer invariants (iNKT), se présentant sous une formulation liposomale. Un essai clinique de phase 1, conduit par Abivax chez des volontaires sains, a démontré une bonne tolérance ainsi qu'une activation puissante des cellules iNKT. Des études précliniques ont démontré le potentiel d'ABX196 pour le traitement du cancer : ABX196, qu'il soit utilisé seul ou en combinaison avec un inhibiteur de point de contrôle, a montré un effet thérapeutique statistiquement très significatif sur la réduction de la croissance tumorale (mesurée par IRM) et l'augmentation de la survie chez les souris atteintes de CHC. Abivax détient les droits d'exploitation exclusifs d'ABX196 acquis auprès du Scripps Research, de l'Université de Chicago ainsi que de l'Université Brigham Young. L'ouverture de l'IND permettra à la société de tester l'association d'ABX196 avec le nivolumab (Opdivo®, Bristol Myers Squibb), un inhibiteur de point de contrôle, au cours d'un premier essai clinique de phase 1/2 pour traiter les patients atteints d'hépatocarcinome. La phase initiale en doses croissantes de cette étude sera menée au Scripps MD Anderson Cancer Center (San Diego, Californie, USA) et d'autres centres anti-cancéreux américains de premier plan participeront ensuite à la phase d'expansion de l'étude. L'inclusion du premier patient est prévue pour août 2019 et les premiers résultats de la première phase de l'étude (phase d'escalade) pour l'été 2020.

¹ Source : Global Data

Informations communiquées au public

Le document de référence 2018 de la Société, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 avril 2019, est disponible gratuitement sur le site Internet de la Société (www.abivax.com). L'attention est attirée sur les facteurs de risques liés à la Société et à ses activités présentés au chapitre 4 du document de référence.

Une mise à jour de la présentation générale de la Société, datée de juin 2019, ainsi qu'une présentation des activités de la Société, y compris l'avancement des programmes précliniques et cliniques, est disponible sur le site Internet de la Société.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de la directive Prospectus ni un appel public à l'épargne.

Dechert LLP a agi à titre de conseiller juridique d'Abivax dans le cadre de cette opération.

Détails pour le webcast et la téléconférence du lundi 15 juillet 2019 à 14:00 (heure de Paris)

La direction d'Abivax animera un webcast ainsi qu'une téléconférence le lundi 15 juillet à 14:00 (heure de Paris) afin de commenter l'augmentation de capital de 12 millions d'euros, entièrement souscrite par Sofinnova Partners au prix du marché.

Les participants peuvent se connecter au webcast via le lien Web (<https://edge.media-server.com/mmc/p/zoxix92m>)



ou encore se connecter par téléphone aux coordonnées suivantes :

Code participant : 1086987

Numéro de téléphone par pays :

Numéro international : +44 (0) 203 0095710

Belgique080040905

Belgique (Bruxelles)+32 (0) 1039 1206

Chine400 608 5705

France.....0805101655

France (Paris)+33 (0) 17 07 32 727

Allemagne08000007416

Allemagne (Francfort)+49 (0) 6922 224 910

Japon00531121573

Japon (Tokyo)+81 (0) 345 795 720
Pays-Bas+31 (0) 2071 573 66
Royaume-Uni08003767425
Royaume-Uni+44 (0) 8444 933 857
Suisse.....+41 (0) 445 804 873
Etats-Unis18668692321
Etats-Unis (New York)+1 917 7200 178

A propos d'ABIVAX (www.abivax.com)

ABIVAX mobilise la « machinerie » immunitaire naturelle de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies inflammatoires/auto-immunes, de maladies infectieuses ou encore de cancer. Entreprise de biotechnologie en phase clinique, ABIVAX utilise ses plateformes antivirales et immunitaires pour découvrir et optimiser des candidats médicaments pour traiter la rectocolite hémorragique et d'autres maladies inflammatoires, le VIH ou encore le cancer du foie. ABIVAX est cotée sur le compartiment B d'Euronext (ISIN : FR0012333284 - Mnémo : ABVX). Plus d'informations sur la société sur www.abivax.com. Suivez-nous sur LinkedIn et Twitter @ABIVAX_

Contacts

Abivax**Communication**

Pierre Courteille

pierre.courteille@abivax.com

+33 6 85 34 24 04

Relations Presse États-Unis**Rooney Partners LLC**

Marion Janic

mjanic@rooneyco.com

+1 212 223 4017

Relations Investisseurs**LifeSci Advisors**

Chris Maggos

chris@lifesciadvisors.com

+41 79 367 6254

Relations Presse France**Actifin**

Ghislaine Gasparetto

ggasparetto@actifin.fr

+33 1 56 88 11 22

Relations Presse et Investisseurs**Europe****MC Services AG**

Anne Hennecke

anne.hennecke@mc-services.eu

+49 211 529 252 22

A propos de Sofinnova Partners

Sofinnova Partners est l'un des leaders européens du capital-risque spécialisé dans les sciences de la vie. Basé à Paris, en France, le cabinet rassemble une équipe de professionnels venus de toute l'Europe, des États-Unis et de Chine. L'entreprise se concentre sur les technologies de changement de paradigme aux côtés d'entrepreneurs visionnaires. Sofinnova Partners investit dans l'ensemble de la chaîne de valeur des sciences de la vie en tant qu'investisseur principal ou fondamental, que ce soit dans des entreprises en phase de démarrage que dans d'autres plus matures ou publiques. Depuis plus de 45 ans, Sofinnova Partners a accompagné près de 500 entreprises, créant ainsi des leaders du marché dans le monde entier. Aujourd'hui, Sofinnova Partners gère plus de 2 milliards d'euros d'actifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.sofinnovapartners.com

Note importante

Le présent document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat, ni la sollicitation d'une offre de vente ou d'achat de titres de la Société.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait en aucun cas constituer une offre au public ni une invitation au public dans le cadre d'une offre. La distribution de ce communiqué de presse peut être restreinte par certaines législations locales. Les destinataires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer sur les éventuelles restrictions auxquelles ils pourraient être contraints, et le cas échéant de les observer.

Le présent communiqué est une publicité et non un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-dessous), telle que mise en œuvre dans chaque État membre de l'Espace économique européen.

Le présent communiqué est une publicité et non un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-dessous), telle que mise en œuvre dans chaque État membre de l'Espace économique européen.

L'opération ne fait pas l'objet d'une offre au public en France au sens de l'article L.411-1 du Code monétaire et financier et de l'article 2(1)(d) de la Directive Prospectus.

*En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen (y compris la France) (« **États membres** »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en vue de faire une offre au public des titres visés au présent communiqué nécessitant la publication d'un prospectus dans un État membre.*

Aux fins de la disposition ci-dessus, l'expression « offre au public » relative à toute action de la Société dans tout État membre désigne la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et les titres à proposer pour permettre à un investisseur de décider d'acheter des titres, telles que celles-ci peuvent être modifiées dans cet État membre. L'expression « Directive Prospectus » désigne la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, et comprend toute mesure d'exécution pertinente dans l'État membre.

*Le présent document ne constitue pas une offre de vente de titres ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction où une telle offre pourrait être restreinte. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants américains (tels que définis ci-dessous), en l'absence d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« **Securities Act** »), sauf dans le cadre d'une exemption ou d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement. Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du Securities Act et la Société n'a pas l'intention de faire une offre publique de ses titres aux États-Unis.*